



Obligations de l'agence ayant le mandat de gestion locative

Par **SAH**, le **18/01/2016** à **09:09**

Bonjour,

L'agence qui a le mandat de gestion locative de mon appartement a reçu la dédite des locataires et ne m'a pas informée.

Plus que 15 jours après et parce que j'ai effectué des relances, elle m'informe qu'elle l'a bien reçue.

De plus, aucune démarche n'a été faite pour rechercher un nouveau locataire.

Sachant que depuis la Loi Macron du 6 août 2015, le préavis de départ des locataires est réduit à 1 mois.

Quels recours pour moi ?

Merci de votre retour

SAH

Par **janus2fr**, le **18/01/2016** à **09:33**

Bonjour,

Quels recours pour quoi exactement ?

La relation entre vous et votre mandataire est régie uniquement par le mandat signé, donc à voir dans ce mandat à quoi l'agence est engagée exactement. Si elle n'a pas respecté un de ces engagements, un recours pourrait être envisagé...